

Saint-Claudemag

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-CLAUDE

www.saint-claude.fr

N°70 - Nov.-Déc. 2018

MARCHÉ DE NOËL



21 • 22 • 23 DÉCEMBRE



ET

PATINOIRE

DU 21 DÉC. AU 6 JAN.



ANIMATIONS ET RESTAURATION

PARKING LAMARTINE



VOIR AU DOS

La Municipalité vous souhaite de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année !

Dossiers :

■ **Santé** Page 4

■ **Histoire** Page 5



Visite de M. le Préfet et M. l'Inspecteur d'académie à l'école élémentaire des Avignonnetts dans le cadre de la « **Rentrée scolaire en musique** », lundi 3 septembre.



Plus de 400 motards se sont rassemblés sur la Place de l'Abbaye, dans le cadre de la **3^{ème} édition de « 1001 virages »**, organisée par l'association **EXO 7 Moto-Club**.



Commémoration du **74^{ème} anniversaire de la Libération de la ville de Saint-Claude**, dimanche 2 septembre.



Marche Rose organisée dans le cadre d'**Octobre Rose**, le samedi 6 octobre.



© Daniel Bosio

Nolwenn Leroy en concert à Saint-Claude, le vendredi 5 octobre.

- 3 Sommaire, Éditorial
- 4 Santé
- 5 Histoire
- 6 Listes électorales, Cimetières, Impôts locaux
- 7 Lettre INFO TRAVAUX, Libre expression
- 8 Animations de fin d'année, Agenda

Chers Sanclaudiens,

Ce 11 novembre 2018 marque une grande date à savoir le centenaire de la fin de la guerre 14/18 par la signature de l'armistice sur le plateau de Rethondes à Compiègne dans un wagon, où avaient pris place le Maréchal Foch et les représentants du gouvernement allemand.

Cela mettait fin à quatre années de souffrance et leurs millions de morts.

Le soir du 11 novembre, Georges Clemenceau confie avec lucidité au général Mordacq : « *Nous avons gagné la guerre et non sans peine. Maintenant il va falloir gagner la paix, et ce sera peut-être encore plus difficile* ».



La commémoration de l'armistice à Saint-Claude donnera lieu à une cérémonie plus importante que d'habitude.

En effet, elle s'accompagnera de l'inauguration de plaques commémoratives comportant les noms de tous les Sanclaudiens « *Morts pour la France* » depuis le début du XX^e siècle. On y verra les 326 noms (sur 401) des Morts de la Grande Guerre 14/18, des 241 morts (sur 276) de la guerre 39/45, des 7 noms (sur 10) des morts en Corée, Indochine, Algérie et Afghanistan avec la disparition tragique de Damien Zingarelli. Pour les morts de la guerre 39/45 une plaque spéciale rassemble les noms des déportés.

Cette mention des noms est désormais une obligation légale (Loi du 28 février 2012 qui prévoit que, « *lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur son acte de décès (...), l'inscription du nom du défunt sur le Monument aux Morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation (...) est obligatoire* »), sachant que chaque mort ne peut être inscrit qu'une fois sur un seul Monument aux Morts, ce qui explique que pour la guerre de 14/18 qui a enlevé à Saint-Claude 405 de ses enfants, il n'y a que 326 noms sur les plaques, les 79 autres étant inscrits sur d'autres monuments. C'est le même principe pour les autres guerres.

La mention « *Mort pour la France* » est strictement réglementée et correspond aux personnes « *victimes de guerre, militaires et civiles, en considération du lien prouvé de causalité entre décès et opérations de guerre* » (art. L.488 à 492 du Code des pensions militaires).

Bien sûr, nous pensons, dans cet hommage, à tous les combattants civils ou militaires tués, quand ils n'étaient pas au préalable torturés, qui ont perdu la vie dans les combats, les embuscades, les exécutions sommaires, les fermes et les villages incendiés.

Je n'oublierai pas les maquisards et leurs chefs historiques, le Commandant Vallin, le Colonel Romans-Petit... Il n'y a pas de morts braves et d'autres moins. Il n'y a que des hommes qui ont perdu la vie pour sauver la France et auxquels nous devons respect et reconnaissance.

Cette recherche des noms des « *Morts pour la France* » nous la devons à deux personnes que je veux remercier et féliciter et qui ont réalisé un travail colossal sur plusieurs années pour nous permettre d'inaugurer aujourd'hui ce nouveau lieu de Mémoire. Cette tâche considérable est celle de Véronique ROSSI, archiviste municipale à la Ville de Saint-Claude et d'Olivier BONGLET, Président du Souvenir Français, passionné par l'histoire des deux guerres mondiales et porte drapeau de l'ULAC (Union Locale des Anciens Combattants).

Je remercie également le réalisateur de ces plaques, M. Christophe GONZALÈS de la Société DALITUB, ainsi que les Services Techniques de la Ville de Saint-Claude.

La participation des écoles avec lecture de textes et interprétation de la Marseillaise en chant choral enrichira cette cérémonie qui sera précédée par l'inauguration au Caveau des artistes d'une exposition sur la Grande Guerre, réalisée par Olivier BONGLET.

Ainsi sera célébrée cette date historique, qui concerne chacune et chacun d'entre nous.

Jean-Louis MILLET



Saint-Claude Mag
N°70 - Nov.-Déc. 2018
Hôtel de Ville - BP 123
39206 Saint-Claude Cedex
Tél. 03 84 41 42 43

www.saint-claude.fr

Directeur de la publication : Jean-Louis MILLET

Conception graphique : PC01.fr

Crédit couverture : Ville de Saint-Claude
Photos : Ville de Saint-Claude - DR

Impression : Estimprim

Tirage 6 000 exemplaires

Dépôt légal à parution. ISSN 1268-7634

Imprimé sur papier certifié PEFC, imprimerie labellisée Imprim'Vert





Pénurie de médecins suite au départ en retraite de deux médecins généralistes



L'inquiétude est vive chez les patients des Docteurs Juhan et Lhenry à la suite de leur cessation d'activité pour cause de retraite bien méritée et que nous leur souhaitons la meilleure possible.

En effet, leurs confrères ne peuvent, pour la plupart, prendre de nouveaux patients pour des raisons de surcharge de travail. Et ce ne sont pas les affichettes renvoyant ces patients

déseparés vers la Mairie qui régleront le problème car malheureusement, les élus ne sont pas médecins et n'ont pas non plus la capacité d'en fabriquer. La pénurie actuelle menace depuis longtemps, depuis que le fameux et désastreux « *Numerus clausus* » ou « *nombre fermé* », souhaité et cautionné par le corps médical lui-même dans les années 60, a limité le nombre d'étudiants pouvant être admis en deuxième année de médecine, éliminant 80 % des étudiants à la fin de la première année. De ce fait, il ne s'agit plus de passer un examen mais de réussir un concours pour accéder à un nombre restreint de places à pourvoir : l'étudiant ne se « bat » plus seulement

contre lui-même, mais aussi contre les autres pour satisfaire sa réussite. Il en découle depuis 1971 un manque d'étudiants et donc de médecins en France. Le gouvernement fixe désormais chaque année le nombre d'étudiants qui seront acceptés. En 1971, il était de 8 591 étudiants par an pour tomber en 1992 à 3 500. Faut-il alors s'étonner de l'actuelle pénurie ? Et ce n'est pas au Maire qu'il faut s'en prendre mais à tous ceux qui, chargés de gouverner, ont été incapables de prévoir et ont persisté dans l'erreur pendant 45 ans. Même si l'on supprime aujourd'hui cette restriction, il faudra attendre 10 à 12 ans pour en sentir les premiers effets.

Maison de Santé de Saint-Claude



On attend beaucoup des Maisons de Santé et on peut espérer que celle de Saint-Claude permettra d'attirer de nouveaux généralistes. Mais on en attend sûrement beaucoup

trop. Si elles permettent aux médecins et autres professions médicales ou paramédicales de travailler ensemble et donc de se concerter et de se rassurer, elles ne remplaceront en aucun cas les services supprimés à l'hôpital car on n'accouche pas dans une Maison de Santé et on n'y opère pas.

Celle de Saint-Claude, tout comme celles de Saint-Lupicin et de La Pesse, est un projet porté non pas par la Ville de Saint-Claude mais par la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude qui dispose de la compétence « Santé ».

Concernant la localisation de la future Maison de Santé de Saint-Claude, les premières critiques se font jour quant à l'emplacement choisi, à savoir la friche Ford, rue Carnot. Il est donc bon de préciser que le choix de cet emplacement a été décidé par la Communauté de communes alors que la Ville de Saint-Claude souhaitait l'installer en plein cœur de ville à la place de l'ex-Collège Rosset ou éventuellement à la place de l'actuel Collège Maîtrise de la Cathédrale qui va se libérer. Malheureusement, notre avis n'a pas été suivi. Souhaitons cependant plein succès à cet établissement qui devrait être opérationnel début 2020.

Centenaire 1918



La commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 est l'occasion de rappeler la mémoire d'un combattant sanclaudien dont le nom a été attribué à une rue du quartier de Saint-Hubert en 1941. **Le lieutenant Jean Froidurot**, né à Orgelet en 1891, fit ses études au collège de Saint-Claude. Grand sportif, il s'occupa activement de plusieurs associations, notamment du club de rugby créé en 1900 sous le nom de Football Club Sanclaudien (FCSC). Mobilisé pendant la Première Guerre mondiale, il trouva la mort en Flandre le 28 mai 1918, victime des gaz de combat. Très apprécié de ses hommes, l'un d'eux a laissé un récit de ses derniers mois au front, conservé aux Archives municipales.



Le 9 mai 1960, la Place du Pré devenait la Place du 9 avril 1944

Beaucoup de Sanclaudiens de la jeune génération s'interrogent sur la dénomination de la place principale de notre ville, tant ils l'entendent souvent dénommée « *Place du Pré* ».

En effet, cette place fut pendant une très très longue période la Place du Pré. Mais pendant la dernière guerre, elle fut le théâtre, le jour de Pâques 1944, un 9 avril, d'une immense opération conduite par les nazis qui consista à « *convoquer* » sur cette place tous les hommes de 18 à 45 ans pour une vérification d'identité. À 10h, ce sont environ 2 000 Sanclaudiens qui se trouvent rassemblés sous haute surveillance, un soldat en armes tous les dix mètres. Trois groupes sont constitués. Deux regagneront leur foyer. Dans le troisième, 302 personnes sont retenues, en majorité des jeunes et quatre femmes. Ils seront conduits à Compiègne dans un premier temps sans pouvoir dire au revoir à leurs familles, puis acheminés vers le camp de concentration de Buchenwald, où ils arriveront le 14 mai.

188 d'entre eux ne reviendront jamais.

En septembre 1959, la section locale de la FNDIRP (Fédération Nationale des Déportés, Internés et Résistants Patriotes) avait demandé que cette Place s'appelât



« *La rafle de Saint-Claude* » - Brando Moro

désormais « *Place du 9 avril 1944* », de façon à perpétuer le souvenir de ce jour tragique qui endeuilla la ville et marqua l'histoire de Saint-Claude.

Le 9 mai 1960, le Conseil municipal, Monsieur Louis JAILLON étant Maire, lors de sa séance ordinaire tenue à 20h30, *décidait à l'unanimité le changement d'appellation : la dénomination de « Place du 9 avril 1944 » se substituera donc désormais à celle de « Place du Pré ».*

Révision des listes électorales

AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales est une obligation légale indispensable pour pouvoir voter. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en Mairie jusqu'au 31 décembre 2018 inclus aux horaires d'ouverture du Service Population (le lundi, de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30). Elles peuvent également se faire en ligne (www.service-public.fr). Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne résidant en France peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue de l'élection des représentants au Parlement européen et d'éventuelles élections municipales partielles.



PIÈCES À PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit fournir la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription ;
- L'attaché avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

Service Population
Tél. 03 84 41 42 43

Cimetière : concessions échues



Les familles dont les concessions arrivent à échéance en 2018 sont priées de se présenter au Service Population aux fins de régularisation (renouvellement ou abandon). La liste annuelle desdites concessions est affichée aux cimetières.

Par ailleurs, les familles dont les concessions expiraient en 2016 et 2017 doivent impérativement faire part à l'administration de leur intention définitive (également renouvellement ou abandon).

Sous certaines conditions, ces concessions retomberont dans le domaine public communal.

Service Population
Tél. 03 84 41 42 43

Vos avis d'impôts locaux sont arrivés



À réception de vos avis de taxe foncière et de taxe d'habitation, vous aurez pu remarquer que les taux d'imposition de la Ville de Saint-Claude sont inchangés. En revanche, pour la taxe foncière, le taux de la Communauté de communes augmente de 30 %, passant de 3,38 % à 4,38 %. Cette augmentation est légèrement compensée par une baisse du taux de la taxe sur les ordures ménagères qui passe de 11,04 % à 9,90 %, soit une baisse de 10 %.

Lettre INFO TRAVAUX

Pendant les travaux de revitalisation du cœur de ville, tenez-vous informés :

Suivez toute l'actualité (dates, horaires, lieux des travaux en cours, modifications et perturbations à prévoir...) grâce à la Lettre INFO TRAVAUX régulièrement diffusée, affichée et mise en ligne sur www.saint-claude.fr.

octobre 2018 | N°1

INFO TRAVAUX

REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLE

Les travaux de requalification de l'axe rue du Pré - rue du Marché vont démarrer le lundi 15 octobre. Cette lettre d'information a pour objectif de vous donner les dernières informations sur le déroulement du chantier. Elle sera affichée et distribuée régulièrement.

Jours & horaires des travaux
du lundi au vendredi
7h - 12h / 13h - 18h

Vos commerces restent ouverts et accessibles pendant les travaux !

Les travaux se dérouleront en deux phases :

PHASE 1 : 15 oct. 2018 - fév. 2019 > Rue du Marché
Réseaux humides : Eau potable et assainissement
Entreprise Goyard - 3 tranchées à réaliser

PHASE 2 : fév. 2019 - été 2019 > Rue du Pré et rue du Marché
Aménagement de surface : Pavage ou dallage, passages surélevés, mobilier urbain, éclairage
Entreprises SJE, ID VERDE, SCEB.

PENDANT LES TRAVAUX DE PHASE 1 (voir plan)

- Circulation interdite rue du Marché sauf piétons.
- Déviation mise en place pour accéder en rue du Pré via Place de la Halle > rue Antide Janvier > rue de la Poyat (sens de la circulation inversé - rue Mercière également).
- Stationnement interdit rue du Marché et sur quelques places en amont et en aval de ce secteur.
- Zone de livraison aménagée sur la chaussée devant le 5 Ter Place de l'Abbaye : le sens de la voie d'accès au centre-ville sera inversé.
- Ligne de bus n°1 : Les circuits et les arrêts sont modifiés.
>>> Renseignements auprès d'Urbus
- SICTOM : Aucune collecte de bacs prévue rue du Marché après le 12 octobre. Les usagers sont invités à utiliser les conteneurs situés Place de la Halle.

Des questions ?

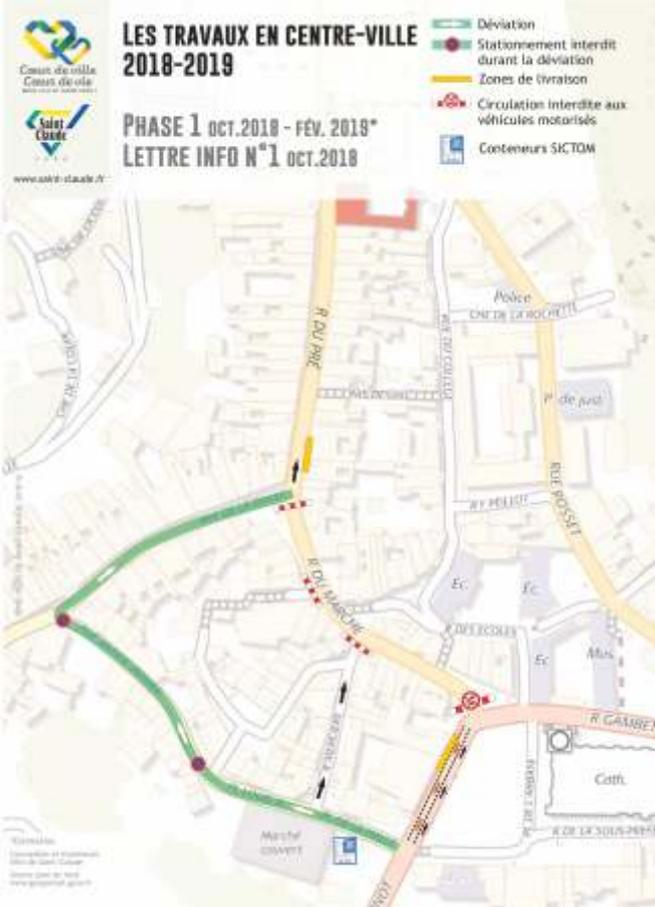
La Maison du Projet
Place de la Poyat
Personnages et
numéros sur
www.saint-claude.fr

Un médiateur
Dominique SIBERTELLI
03 70 00 00 00 - 03 70 00 00 00



LES TRAVAUX EN CENTRE-VILLE 2018-2019

PHASE 1 oct. 2018 - fév. 2019*
LETTRE INFO N°1 oct. 2018



www.saint-claude.fr

Libre expression des élus

Majorité

Mais que fait le Maire ?

À chaque fois que quelque chose ne va pas, c'est la phrase qui revient régulièrement.

Invasion par la pyrale du buis ? Mais que fait le Maire ?

Pénurie de médecins ? Mais que fait le Maire ?

Circulation paralysée par la neige ? Mais que fait le Maire ?

Sécheresse ? Mais que fait le Maire ?

Le Maire est la cible et doit régler toutes les catastrophes même s'il n'en a ni la compétence juridique ni le pouvoir tout court face aux éléments naturels.

Le Maire, son équipe et les services municipaux font, rassurez-vous, tout ce qui est en leur

pouvoir pour faire face aux problèmes et leur apporter une solution dans la mesure de leurs moyens. Vous leur avez accordé votre confiance et ils sont là pour y répondre. Mais ils ne peuvent pas tout et chacun doit comprendre que patience, tolérance et compréhension doivent aussi être de mise.

Cependant, ce réflexe des administrés prouve une chose, à savoir que le Maire est l'interlocuteur privilégié de la population qui l'a élu et c'est plutôt bien. Il est d'ailleurs le seul à être clairement identifié. Il constitue le premier recours et le recours naturel des habitants de sa ville. C'est là une relation particulièrement positive car c'est une relation de confiance.

Qui songe à s'adresser au Président de la Communauté de communes même pour les

compétences qui sont les siennes ? Nos administrés savent-ils seulement où le trouver ?

Tout cela nous interroge au moment où, l'existence même des communes est menacée pour les remplacer par des Communautés de communes de plus en plus grandes, sans âme et surtout sans interlocuteur de proximité. « Proximité », telle est la demande de nos concitoyens mais à laquelle on répond en l'éloignant un peu plus chaque jour. Voilà pourquoi le Maire, et à travers lui, les communes, doivent garder leur rôle prééminent car ils sont le premier et incontournable échelon de la proximité.

Groupe majoritaire

Opposition

Le groupe d'union de la gauche n'a pas souhaité s'exprimer dans cette édition.

Animations de fin d'année

Depuis trois ans, la Ville de Saint-Claude s'efforce de développer et d'enrichir son marché de Noël. Cette année encore, pour des raisons de sécurité, le marché de Noël et la patinoire seront installés sur le parking Lamartine (derrière l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude).



MARCHÉ DE NOËL

Vendredi 21, samedi 22 et dimanche 23 décembre

Horaires :

- Vendredi de 14h à 21h
- Samedi de 10h à 21h
- Dimanche de 10h à 20h

PATINOIRE

Du vendredi 21 décembre au dimanche 6 janvier inclus

Tarifs et horaires consultables prochainement sur www.saint-claude.fr

Vendredi 21 décembre à 18h : inauguration du marché de Noël et de la patinoire

Vin chaud offert par la Municipalité, déclenchement des illuminations du marché de Noël et animations (dont 1h de patinage gratuite de 18h à 19h).

Samedi 22 et dimanche 23 décembre : animations

Vente de petite restauration sur place par les commerçants partenaires. En partenariat avec les associations volontaires de Saint-Claude.

Service Événementiel
Tél. 03 84 41 42 62

Agenda

Vendredi 30 novembre

Déclenchement des illuminations de la ville
À 17h30, parvis de l'Hôtel de Ville



Samedi 24 novembre

Je suis d'ailleurs et d'ici
par le CDN Besançon Franche-Comté
Théâtre en quête de sens
À 20h30, au Café de la Maison du peuple
Tarifs : 10/8/5 €
Programmation : La fraternelle

Dimanche 25 novembre

Les trois Messes basses
par l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté
Musique de chambre & conte
À 16h, au Théâtre de la Maison du peuple
Tarifs : 10/8/5 €
Programmation : La fraternelle

Samedi 1^{er} décembre

Théo Ceccaldi FREAKS
Jazz punk psychédélique / concert en deux sets
À 21h, au Café de la Maison du peuple
Tarifs : 10/8/5 €
Programmation : La fraternelle

Samedi 8 décembre

Émile Parisien 4tet
Jazz moderne / concert en deux sets
À 21h, au Café de la Maison du peuple
Tarifs : 10/8/5 €
Programmation : La fraternelle

Samedi 15 décembre

DuO Catiello + Aälma Dili
Balkan power musika
À 21h, au Café de la Maison du peuple
Tarifs : 10/8/5 €
Programmation : La fraternelle

Vendredi 11 janvier

Faites l'amour... pas des gosses
Théâtre
À 21h, au Théâtre de la Maison du peuple
Billetterie à partir du 11/12 :
Service Événementiel
ou www.saint-claude.fr
Tarifs : 20/17 €



CONFÉRENCES



© Amis du Grandvaux

Mardi 6 novembre

La famille du roulier : film documentaire et échanges
Par Les Amis du Grandvaux
À 18h15, à l'Espace Bavoux-Lançon
Organisée par les Amis du Vieux Saint-Claude
En collaboration avec les Archives municipales de Saint-Claude

Lundi 26 novembre

Paysages du Haut-Jura d'après les cartes « tibériades »
Par Paul Delsalle
À 18h30, à l'Espace Bavoux-Lançon
Organisée par l'Université Ouverte

Mardi 4 décembre

Aventures belles et édifiantes du bienheureux Questral
Par Jean-Pierre Jacquemin-Guillaume
Conférence humoristique
À 18h15, au Café de la Maison du peuple
Organisée par les Amis du Vieux Saint-Claude
En collaboration avec les Archives municipales de Saint-Claude

Lundi 10 décembre

Auguste Lançon (1836-1887) : artiste lithographe sanclaudien, ami de Gustave Courbet
Par Martine Chevillard
À 18h30, à l'Espace Bavoux-Lançon
Organisée par l'Université Ouverte

ANIMATION ENFANTS

Vendredi 28 décembre

L'heure du conte au Monde des Automates
3 séances : 14h30 – 15h30 – 16h30
Place Jacques Faizant
Tarif unique : 3,50 €
Sur réservation : 03 84 41 42 38



EXPOSITIONS

Du 10 novembre au 1^{er} décembre

Exposition du Souvenir français, présentée par Olivier Bonglet Centenaire 1918-2018
Au Caveau des artistes, accès par l'Office de Tourisme
Entrée libre et gratuite

Du 8 au 29 décembre

Exposition de Corinne Bourru & Jean-Claude Marmeys
Papier végétal, sculpture sur bois
Au Caveau des artistes, accès par l'Office de Tourisme
Entrée libre et gratuite

SPECTACLES / CONCERTS



Samedi 17 novembre

Improbiz
Pour ce soir, on improvise
Spectacle d'improvisation théâtrale
À 20h30, Salle des Fêtes de Saint-Claude
Billetterie : Service Événementiel
ou www.saint-claude.fr